

ACCORD CADRE DE COOPÉRATION COMMERCIALE ET ÉCONOMIQUE ENTRE LE CANADA ET LES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

Le Conseil des Communautés européennes, au nom de la Communauté économique européenne, et la Commission des Communautés européennes, au nom de la Communauté européenne de l'énergie atomique, d'une part; le Gouvernement du Canada, d'autre part;

INSPIRÉS par l'héritage commun, l'étroite affinité et les aspirations qui unissent le Canada et les pays des Communautés européennes;

RECONNAISSANT que le Canada et les Communautés européennes souhaitent établir un lieu direct entre eux afin d'entretenir, de compléter et d'élargir la coopération entre le Canada et les États membres des Communautés européennes;

RÉSOLUS à consolider, à approfondir et à diversifier leurs relations commerciales et économiques dans toute la mesure offerte par leur capacité croissante, de répondre à leurs besoins réciproques sur la base d'un profit mutuel;

CONSCIENTS du courant d'échanges commerciaux déjà important entre le Canada et les Communautés européennes;

SOUICIEUX du fait que les relations commerciales plus dynamiques que souhaitent le Canada et les Communautés européennes impliquent une coopération étroite couvrant l'ensemble des activités commerciales et économiques;

PERSUADÉS qu'une telle coopération doit être mise en œuvre de manière progressive et pragmatique au fur et à mesure qu'évolue leur politique;

DÉSIRANT par ailleurs renforcer leurs relations et contribuer ensemble à une coopération économique internationale;

ONT décidé de conclure un accord cadre de coopération commerciale et économique entre le Canada, d'une part, et la Communauté économique européenne et la Communauté européenne de l'énergie atomique, d'autre part, et ont désigné à cette fin leurs plénipotentiaires:

Le Conseil et la Commission des Communautés européennes

M. Max Van der Stoep
Président du Conseil des Communautés
européennes

Sir Christopher Soames
Vice-Président de la Commission des
Communautés européennes

Le Gouvernement du Canada

L'honorable Allan J. MacEachen
Secrétaire d'État aux Affaires extérieures

LESQUELS, après avoir échangé leurs pleins pouvoirs, reconnus en bonne et due forme,